COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 8.6.2012 C(2012) 3848 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 8.6.2012

modifiant la décision C(2008)1086 portant adoption du programme opérationnel de coopération territoriale «Océan Indien 2007-2013» d'intervention structurelle communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne» en France en partenariat avec les pays de l'Océan Indien

CCI 2007CB163PO042

(LE TEXTE EN LANGUE FRANCAISE EST LE SEUL FAISANT FOI)

FR FR

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 8.6.2012

modifiant la décision C(2008)1086 portant adoption du programme opérationnel de coopération territoriale «Océan Indien 2007-2013» d'intervention structurelle communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne» en France en partenariat avec les pays de l'Océan Indien

CCI 2007CB163PO042

(LE TEXTE EN LANGUE FRANCAISE EST LE SEUL FAISANT FOI)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999¹, et notamment son article 33, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 3 janvier 2012, l'autorité de gestion au nom de la France a présenté, au moyen du système informatique d'échange de données avec la Commission une demande de révision du programme opérationnel de coopération territoriale «Océan Indien 2007-2013» d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne» en France en partenariat avec les pays de l'Océan Indien, adopté par la décision C(2008)1086 de la Commission du 28 mars 2008.
- (2) La révision proposée est justifiée par l'évaluation visée à l'article 48, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1083/2006 et des difficultés de mise en œuvre, notamment à Madagascar en raison de l'instabilité politique dans ce pays.
- (3) Conformément à l'article 48, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1083/2006, une évaluation liée au suivi du programme opérationnel a été effectuée et les résultats ont été transmis au comité de suivi dudit programme le 26 novembre 2010 et à la Commission le 26 janvier 2012.
- (4) Conformément à l'article 65, point g), du règlement (CE) n° 1083/2006, le 26 novembre 2010, le comité de suivi a examiné et approuvé en réunion la proposition

_

¹ JO L 210 du 31.7.2006, p. 25.

visant à modifier le contenu de la décision C(2008)1086 et en particulier le texte du programme opérationnel et le plan de financement.

(5) Il convient donc de modifier la décision C(2008)1086 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision C(2008)1086 est modifiée comme suit:

- 1. À l'article 4, le paragraphe 3 est remplacé par le texte suivant:
 - "3. Dans le cadre du programme opérationnel visé au paragraphe 1, le montant maximum de la contribution et le taux maximum de cofinancement pour chaque axe prioritaire sont fixés du deuxième au quatrième alinéas du présent paragraphe.

Le taux de cofinancement maximum prévu pour l'axe prioritaire "Développement durable et environnement" est fixé à 75% et le montant maximum de la contribution du FEDER pour cet axe prioritaire, calculé en fonction du total des dépenses publiques éligibles, s'élève à 15 544 000 EUR.

Le taux de cofinancement maximum prévu pour l'axe prioritaire "Intégration économique régionale" est fixé à 75% et le montant maximum de la contribution du FEDER pour cet axe prioritaire, calculé en fonction du total des dépenses publiques éligibles, s'élève à 8 959 560 EUR.

Le taux de cofinancement maximum prévu pour l'axe prioritaire "Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse" est fixé à 75% et le montant maximum de la contribution du FEDER pour cet axe prioritaire, calculé en fonction du total des dépenses publiques éligibles, s'élève à 10 943 000 EUR."

- 2. L'annexe I est remplacée par le texte figurant à l'annexe I de la présente décision.
- 3. L'annexe II est remplacée par le texte figurant à l'annexe II de la présente décision.

Article 2

La République française est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 8.6.2012

Par la Commission Johannes HAHN Membre de la Commission

AMPLIATION CERTIFIEE CONFORME Pour la Secrétaire générale,

Jordi AYET PUIGARNAU Directeur du Greffe

ANNEXE I

Programme opérationnel modifié «Océan Indien 2007-2013»

ANNEXE II

Plan financier modifié du programme opérationnel «Océan Indien 2007-2013»

N° référence Commission: 2007CB163PO042 Version: 2 Statut: Envoyé Dernière modification: 09/05/2012 Décision:

Titre: Programme opérationnel CTE Océan Indien

1. Plan de financement du PO par année

(En euro)

Coopération territoriale UE							
	Fonds structurel (FEDER)	Fonds de cohésion	Total				
2007	4 655 624		4 655 624				
2008	4 743 234		4 743 234				
2009	4 878 962		4 878 962				
2010	5 046 836		5 046 836				
2011	5 219 476		5 219 476				
2012	5 372 621		5 372 621				
2013	5 529 807		5 529 807				
Total général	35 446 560		35 446 560				

2. Plan de financement du PO par priorité pour

(En euro)

Coopération territoriale UE									
Axe prioritaire	Fonds	Exprimé en	Communauté	National Public	National Privé	Total	Taux de cofinancemen t (%)	BEI	Autre
1	2	3	4	5	6	7 = 4 + 5 + 6	8 = 4 / 7 (1)	9 (2)	10 ⁽²⁾
Développement durable et valorisation de l'environnement	FEDER	Р	15 544 000	5 181 333	0	20 725 333	75,00%	0	0
2. Intégration économique régionale	FEDER	Р	8 959 560	2 986 520	0	11 946 080	75,00%	0	0
Développement humain et solidarité internationale	FEDER	Р	10 943 000	3 647 667	0	14 590 667	75,00%	0	0
Total			35 446 560	11 815 520	0	47 262 080	75,00%	0	0

⁽¹⁾ Le taux précis utilisé pour le remboursement des dépenses est le ratio entre le financement communautaire et le financement total.

⁽²⁾ BEI et Autres financements uniquement à titre d'information.

3. Autorités

Autorité de gestion							
Nom	Adresse	Contact	Téléphone	Fax	E-mail		
M. Le Président du Conseil Régional de la Réunion	Hôtel de région P. Lagourgue - Avenue René Cassin - MOUFIA BP 7190 - 97719 ST DENIS MESSAG CEDEX 9		02 62 48 70 00				

Autorité de certification						
Nom	E-mail					
Caisse des Dépôts et Consignations	Immeuble Kristal - 112, Rue Sainte Marie- B.P. 980 - 97479 Saint-Denis Cedex	M. Philippe MATHIEU	02 62 90 03 00		philippe.mathieu@caissedesdepots.fr	

Autorité d'audit							
Nom Adresse Contact Téléphone Fax E-mail							
CICC	5, place des vins de France - 75573 PARIS cedex 12						

4. Ventilation indicative de la contribution des Fonds par catégorie

(En euro)

Thèmes prioritaires							
Code	Description	Montant					
01	Activités R&DT dans centres de recherche	2 950 000					
03	Transfert de technologie et amélioration des réseaux de coopération	700 000					
05	Services de soutien avancé aux sociétés et groupes de sociétés	2 096 000					
11	Technologies de l'information et la communication ()	5 200 000					
42	Energie renouvelable: én. hydroélectrique, géothermique et autre	625 000					
51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature (y compris Natura 2000)	3 994 000					
53	Prévention des risques ()	1 600 000					
54	Autres mesures pour protéger l'environnement et prévenir les risques	3 600 000					
58	Protection et préservation du patrimoine culturel	598 000					
60	Autres aides à l'amélioration des services culturels	4 384 000					
61	Projets intégrés de réhabilitation urbaine et rurale	528 000					
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché de l'emploi	3 163 000					

Thèmes prioritaires								
Code	Description	Montant						
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées	900 000						
73	Mesures pour renforcer la participation dans l'éducation et la formation tout au long de la vie	164 000						
75	Infrastructures pour l'éducation	4 100 000						
81	Mécanismes pour améliorer la conception des politiques et des programmes, le suivi et l'évaluation	100 000						
85	Préparation, mise en œuvre, suivi et inspection	744 560						
Total		35 446 560						

Types de financement						
Code	Description	Montant				
01	Aide non remboursable	35 446 560				
Total		35 446 560				

Territoires					
Code	Description	Montant			
07	Région ultrapériphérique	35 446 560			
Total		35 446 560			

5. Régions couvertes

Code	Description
FR94	RÉUNION

6. Affectation

7. Liste indicative des grands projets

8. Documents complémentaires

Titre	Туре	Langue	Date du	Date d'envoi	N° enregistrement	Référence locale
Proposition de programme opérationnel révisé Coopération territoriale Européenne Océan Indien 2007-2013 version finale	Proposition officielle de programme opérationnel	Français	04/05/2012			

Titre	Туре	Langue	Date du	Date d'envoi	N° enregistrement	Référence locale
Total de contrôle du document	2461883d 8769ffa9 b593590d bef846d9 d9068836 f251a288 e350ecd0 b2b96fef 8a139769 7870ab35 09710724 a44a57ca 3856f203 6d6379a3 d9799565 e17f7e2c					